



# Spi Ouest-France - Destination Morbihan 2016

# La Trinité-sur-mer - Baie de Quiberon Organisé par la Société Nautique de la Trinité-sur-mer

#### Instructions de course

#### Préambule

Dans le cas où l'Autorité Portuaire le déciderait, l'Autorité Organisatrice de la Course pourrait demander aux concurrents de se tenir prêts à appareiller pour un autre port de la Baie.

Un équipage suffisant pour la manœuvre devra alors être maintenu en permanence à bord. Dès l'ordre d'exécution, les bateaux concernés devront impérativement rejoindre le port désigné.

En cas de non-respect, le bateau pourra, après instruction, être classé DNE par le jury, et ce sans préjuger de toute action en justice que l'autorité organisatrice pourrait diligenter.

#### 1. REGLES

#### La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers seront affichées au tableau officiel
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 Les règlements spécifiques :
  - a) Règles de classe 2016 pour toutes les séries monotypes acceptées comme telles
  - b) Règles IRC 2016
  - b) Règles Osiris Habitable 2016
  - d) Pour les Diam 240D:
  - Règles de classe DIAM 24 OD
  - annexe DIAM 24 OD aux IC
  - le port d'un casque conforme à la norme EN 1385 est obligatoire
  - Si le pavillon « V » du code international des signaux est envoyé avant ou avec le signal d'avertissement, il signifie : la prise d'un ris est obligatoire
  - e) De plus, tous les bateaux doivent être en conformité avec la législation de leur pays.
- 1.5 L'armement de sécurité des bateaux participant aux épreuves du SPI OUEST-FRANCE 2016 doit être conforme à la législation française (Division 240):
  - Les séries IRC, Osiris Habitable et Grand-Surprise doivent avoir à bord l'armement côtier (moins de 6 milles d'un abri) (détails disponibles à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-">http://www.developpement-</a>

durable.gouv.fr/IMG/pdf/07a\_DGITM\_equipement\_secu\_plaisance\_4p\_DEF\_Web.pdf).

- Les autres séries sont dispensées de l'emport du matériel de sécurité côtier (article 240-2.06), mais doivent embarquer le matériel de sécurité basique (article 240-2.05).
   (Exemption FFVoile N°2 disponible à l'adresse suivante :
   http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/securite/documents/D240\_Exemptions\_Resume.pdf)
- 1.6 Modifications des Règles Diam240D
  - Conformément à la RCV 86.3, Le Spi Ouest France 2016 utilisera les Règles de Course à la Voile modifiées, conformément à la décision du Bureau Exécutif de la FFVoile en date du 25 février 2016. Voir la formulation détaillée de ces modifications aux règles dans l'annexe 6
- 1.7 Navigation nocturne : du coucher au lever du soleil, les feux de navigation réglementaires doivent être allumés ; les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B (règles de barre et de route) du RIPAM (COLREG)
- 1.8 En cas de conflit dans la traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

#### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé à l'entrée du club-house de la SNT.

#### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard deux heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

#### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- **4.1** Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé:
  - Pour le Rond A : au mât de pavillons le plus proche du Club, surmonté du Pavillon K.
  - Pour le Rond B : au mât de pavillons le plus proche du Club, surmonté du Pavillon F.
  - Pour le Rond C : au mât de pavillons au bout du môle TABARLY, surmonté du Pavillon E.
  - Pour le Rond D : au mât de pavillons au bout du môle TABARLY, surmonté du Pavillon W.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Pour les séries affectées aux ronds A, B et les IRC double, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule —du chapitre 4.
- 4.4 Pour les autres séries, quand le pavillon y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

#### 5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

<u> </u>	_ 1 5
Jeudi 24 Mars 2016	<ul> <li>de 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 21H00 :</li> <li>A la SNT, remise des Instructions de Course, carte d'émargement et flammes de course sur présentation des documents précisés dans l'avis de course. Pesée des équipages monotypes.</li> <li>20H00 : Briefing des skippers sous le grand chapiteau</li> </ul>
Vendredi 25 Mars 2016	à partir de 09H30 : émargement départ à la tente secrétariat - 12H00 : une ou plusieurs courses à suivre pour les ronds A, B, C, D
Samedi 26 Mars 2016	à partir de 09H00 : émargement départ à la tente secrétariat - 11H00 : une ou plusieurs courses à suivre pour les ronds A, B, C, D,
Dimanche 27 Mars 2016 Passage à l'heure d'été	à partir de 09H00 : émargement départ à la tente secrétariat - 11H00 : une ou plusieurs courses à suivre pour les ronds A, B, C, D,
Lundi 28 Mars 2016	à partir de 08H00 : émargement départ à la tente secrétariat - 10H00 : une ou plusieurs courses à suivre pour les ronds A, B, C, D - 16H30 : REMISE DES PRIX

Pour chaque course désignée ci-dessus, L'HEURE INDIQUEE EST CELLE DU SIGNAL D'AVERTISSEMENT de la première série à partir dans la flotte concernée.

- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13 heures.

#### 6. PAVILLONS DE CLASSE

- 6.1 Une flamme (ou pavillon) de course, remise à chaque concurrent avec les Instructions de Course, devra être arborée sur le pataras pour toutes les séries. En cas d'impossibilité matérielle, la flamme devra être arborée sur le hauban tribord, tant que le bateau est en course. Dans toutes ces instructions, chaque série (qui peut être un regroupement de plusieurs classes), sera identifiée par la flamme (ou pavillon) correspondante.
- 6.2 Lorsqu'un bateau souhaite courir dans une classe supérieure à la sienne (IRC 1, 2, 3, 4), il doit en faire la demande écrite au Comité de Course, au plus tard le Jeudi 24 Mars 2016 à 21H00. Le Comité de Course se réserve le droit d'accepter ; dans ce cas, le bateau aura pour courir le rating le plus faible de cette classe.
- 6.3 La répartition des séries sur les ronds A, B, C et D sera affichée sur le tableau officiel le mercredi 23 Mars 2016.

#### 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en Annexe « Zones de Course ».

7.1 <u>Comité de Course du Rond A</u> : (canal VHF 77)

Le bateau Comité de Course arborera la flamme SNT et le pavillon K du Code International.

Les bateaux Commissaires arboreront un pavillon K du Code International.

#### 7.2 <u>Comité de Course du Rond B</u>: (canal VHF 06)

Le bateau Comité de Course arborera la flamme SNT et le pavillon F du Code International.

Les bateaux Commissaires arboreront un pavillon F du Code International.

#### 7.3 <u>Comité de Course du Rond C</u>: (canal VHF 08)

Le bateau Comité de Course arborera la flamme SNT et le pavillon E du Code International.

Les bateaux Commissaires arboreront un pavillon E du Code International.

#### 7.4 <u>Comité de Course du Rond D</u>: (canal VHF 71)

Le bateau Comité de Course arborera la flamme SNT et le pavillon W du Code International.

Les bateaux Commissaires arboreront un pavillon W du Code International.

#### 8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits ci-dessous et en Annexe « Description des parcours », en incluant, l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis, ainsi que la longueur indicative des parcours.

Pour les parcours construits, sauf quand la marque 3 est une porte, les marques de parcours sont à contourner en les laissant à bâbord.

Pour les Diam 24 OD, les marques D1 et D3 sont des portes.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux suivants seront utilisés :

#### Rond A:

#### Autres séries que les Diam 24 OD

- <u>Pavillons "Q" + "G"</u>: Parcours Banane 2 tours/Port de la Trinité: Départ, ①, ②, ③, ①, ②, ③, arrivée (IC 13.3).
- Pavillon "R" : Parcours Super Banane 3 tours : Départ, ①, ②, ③, ①, ②, ③, ①, ②, 3B arrivée (sous le vent) (IC 13.2).
- Pavillon "R" + "S": Parcours Super Banane 2 tours: Départ ①, ②, ③, ①, ②, 3B arrivée (sous le vent) (IC 13.2).

#### <u>Diam 24 OD</u>

- <u>Pavillons "Q" + "G"</u>: **Parcours Banane 2 tours/Port de la Trinité**: Départ, D1, D3, D1, D3b, arrivée (IC 13.3).
- <u>Pavillon "R"</u>: **Parcours Super Banane 3 tours**: Départ, D1, D3, D1, D3, D1, D3b, arrivée (sous le vent) (IC 13.2).
- <u>Pavillon « R » + « S »</u>: **Parcours Super Banane 2 tours**: Départ, D1, D3, D1, D3b, arrivée (sous le vent) (IC 13.2).

#### Rond B, C et D:

- <u>Pavillon "Q"</u>: Parcours Banane 2 tours arrivée au vent : Départ, ①, ②, ③, ①, ②, ③, arrivée (au vent) (IC 13.1).
- Pavillons "Q" + "G": Parcours Banane 2 tours/Port de la Trinité: Départ, ①, ②, ③, ①, ②, ③, arrivée (IC 13.3).
- Pavillon "R": Parcours Super Banane 3 tours: Départ, ①, ②, ③, ①, ②, ③, ①, ②, 3B arrivée (sous le vent) (IC 13.2).
- <u>Pavillon "R" + "S"</u>: **Parcours Super Banane 2 tours**: Départ ①, ②, ③, ①, ②, 3B arrivée (sous le vent) (IC 13.2).

8.3 La marque « 3 » est une **porte** constituée de deux bouées cylindriques (3A/3B).

Parcours Diam 24 OD uniquement : les marques D1 et D3 sont des portes constituées de deux bouées cylindriques (D1a/D1b) et (D3a/D3b).

#### 8.4 Parcours côtiers:

Le parcours à effectuer sera indiqué par l'envoi des flammes numériques correspondant au numéro du parcours indiqué en annexe 4 au plus tard au signal d'avertissement.

#### 8.5 Marque de dégagement des parcours côtier :

Si nécessaire; au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

8.6 Réduction et modification de parcours côtier: Le <u>pavillon « O »</u> envoyé au voisinage d'une marque à contourner signifie: après le passage de cette marque, rejoignez directement la ligne d'arrivée (voir IC 13), en respectant s'il le faut l'IC 10 (zones qui sont des obstacles).

Des signaux sonores brefs seront émis par le bateau commissaire ou Comité à proximité de la marque pour attirer l'attention des concurrents.

#### 8.7 Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe 4 (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en Annexe 5 Pointage Officiel à une marque.

8.8 Arrivée de nuit ou par mauvaise visibilité: Chaque concurrent, en arrivant près de la ligne, doit alors éclairer ses numéros de voile. Toute infraction avérée à cette règle sera pénalisée sans instruction de 20% du nombre des inscrits de la classe. Ceci modifie la RCV 63.1.

#### 9 MARQUES

9.1 Rond A: Les marques de parcours ① ② (3A 3B) et la marque de dégagement seront des bouées cylindriques Blanches.

Rond A: Diam 24 OD: Les marques (D1a D1b) et (D3a D3b) et la marque de dégagement seront des bouées cylindriques Rouges siglées Ouest-France.

**Rond B**: Les marques de parcours  $\bigcirc$   $\bigcirc$  et (3A 3B) seront des bouées cylindriques noires.

**Rond** C: Les marques de parcours ① ② (3A 3B) et la marque de dégagement seront des bouées cylindriques vertes.

**Rond D**: Les marques de parcours  $\bigcirc$   $\bigcirc$  (3A 3B) et la marque de dégagement seront des bouées cylindriques jaunes.

- 9.2 En cas de changement de parcours, les marques initiales seront utilisées.
- 9.3 Les marques de départ sont définies en IC 11.2.

Les marques d'arrivée sont définies ci dessous :

Rond A: petite bouée cylindrique blanche

Rond A: Diam 24 bouée frite jaune

Rond B: petite bouée conique blanche

Rond C: bouée cylindrique blanche

Rond D: petite bouée conique blanche

9.4 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

#### 10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

- 10.1 L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité de certaines marques : pour tout parcours côtier, réduit ou non et parcours Banane/Port de la Trinité sur-mer, la bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban ainsi que la Cardinale Ouest Roche Révision doivent être respectées.
- 10.2 Zone interdite à la navigation : Zone mytilicole définie par 4 bouées dont les coordonnées, définies par le SHOM, sont les suivantes :
  - Bouée Cardinale Nord : 47° 25, 040 ; 2°56,640W
  - Bouée Cardinale Est: 47°24,910N; 2°56,195W
  - Bouée Spéciale : 47°24,45N ; 2°56,55W
  - Bouée Spéciale : 47°24,54N ; 2°56,75W

Ceci concerne les parcours côtiers ayant Le Rocher de la Vieille (devant Houat) comme marque de parcours.

#### 11 LE DEPART

- 11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26, avec un signal d'avertissement 5 minutes avant le départ
- 11.2 La ligne de départ sera entre les mâts arborant un pavillon orange des bateaux du Comité de Course ou entre un mât arborant un pavillon Orange à tribord et le côté parcours d'une bouée cylindrique jaune à bâbord.
- 11.3 Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

#### 12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible.
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.
  - **Pour le Rond D**: Quand un changement de parcours est signalé à la marque (3A/3B), seule la marque 1 sera remouillée (la marque 2 sera donc supprimée).

#### 13 L'ARRIVEE

- 13.1 Parcours Banane : la ligne d'arrivée sera située à environ 0,1 mille au vent de la marque. Elle sera définie par le mât arborant pavillon un orange sur un bateau du Comité de Course arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 13.2 Parcours Super Banane : la ligne d'arrivée sera située à environ 0,1 mille de la marque ③ (ou 3B) (ou D3b pour les DIAM 24) et mouillée selon le schéma de l'annexe 3. Elle sera définie par le mât arborant un pavillon orange sur un bateau du Comité de Course, situé à proximité de la marque ③ (ou 3B) et arborant un pavillon bleu, et le côté parcours de la marque d'arrivée.

- 13.3 Parcours Banane/Port de la Trinité: (2 tours, arrivée à la Trinité): Si le pavillon "G" est envoyé avec le pavillon "Q", la position de la ligne d'arrivée est modifiée comme suit: Après la bouée du Petit Trého à laisser à bâbord, les marques du chenal de la Trinité-surmer (Rivière de Crac'h) devront être respectées jusqu'à la ligne d'arrivée.

  La ligne d'arrivée sera définie par le mât arborant un pavillon orange sur un bateau du Comité de Course arborant un pavillon bleu, et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 13.4 Parcours côtiers (annexe 4): la ligne d'arrivée sera située entre le mât arborant un pavillon orange d'un bateau du Comité de Course du rond concerné arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque du parcours concerné.

#### 14 SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les RCV du chapitre 2 ne s'appliquent plus et sont remplacées par la Partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3 Une infraction à une règle (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits de la classe à la disqualification.

#### 14.4. ACTION DU JURY SUR L'EAU

- a) Si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV ou la RCV 31 est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge. Si le bateau en infraction n'effectue pas de pénalité conformément à l'IC 14.1 et à la RCV 44.2, le jury pourra pénaliser le bateau ayant enfreint une règle par un coup de sifflet et en pointant un pavillon rouge en direction de ce bateau. Dans ce cas l'IC 14.1 ne s'appliquera plus et le bateau désigné devra effectuer une pénalité de deux tours conformément à la RCV 44.2.
- b) Si le jury observe une infraction à l'IC 18.3 (Utilisation du Bout dehors) il pourra pénaliser le bateau par un coup de sifflet et en pointant un pavillon rouge en direction du bateau en faute. Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité d'un tour conformément à la RCV 44.2.
- c) Si le bateau en infraction n'effectue pas de pénalité, il sera disqualifié sans instruction.
- d) L'action ou l'absence d'action du jury sur l'eau ne pourra donner motif à une demande de réparation (RCV 62.1(a)), demande de réouverture (RCV 66) ou appel (RCV 70).
- e) Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne peut donner lieu à une demande de réparation.
- f) La procédure normale de réclamation d'un bateau, du comité de course ou du jury reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau.
- g) Une réclamation du jury selon la RCV 60.3(a)(1) pourra être déposée contre un bateau impliqué dans un incident ayant fait l'objet d'une action du jury sur l'eau, si le jury estime que cet incident peut avoir causé une blessure ou un dommage sérieux.

#### 15 TEMPS LIMITES

Les bateaux manquant à finir dans le délai indiqué ci-dessous sont classés DNF. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

TYPE DE PARCOURS	TEMPS LIMITE POUR FINIR			
Parcours construit pour les monotypes	30 minutes après l'arrivée du premier			
Parcours côtier pour les monotypes	3 minutes par mille après l'arrivée du premier			
Parcours construit pour les IRC	30 minutes après l'arrivée du quatrième			
Parcours côtier pour les IRC	3 minutes par mille après l'arrivée du quatrième			
Parcours construit pour les Osiris Habitable	45 minutes après l'arrivée du quatrième			
Parcours côtier pour les Osiris Habitable	3 minutes par mille après l'arrivée du quatrième			

#### 16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé sur le parking SNT. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans les locaux du jury, situé sur le parking SNT. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.
- 16.4 Les avis de réclamation du comité de course ou jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a):
  - Départ : bateaux en attente ; Règles de sécurité sauf l'IC 18.3 « utilisation du bout dehors » ; Publicité ; Bateaux accompagnateurs ; Evacuation des détritus ; Equipement de plongée et housse de protection sous marine ; Communication radio, sortie d'eau. Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide.
- 16.6 Le dernier jour de la régate, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
  - a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille ;
  - b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision ait été affichée.

#### 17 CLASSEMENT

- 17.1 Le nombre de courses à valider pour valider la compétition est de 2.
- 17.2 (a) Quand moins de 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
  - (b) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- 17.3 Les bateaux jaugés IRC courent en temps compensé selon la formule : Temps Compensé = Temps Réel x TCF ; le TCF étant celui du certificat IRC 2016.
- 17.4 Les bateaux jaugés Osiris Habitable courent en temps compensé selon la formule : Temps compensé = Temps Réel x TMF; le TMF étant celui du certificat de jauge OSIRIS en cours de validité.
- 17.5 Le Spi Ouest-France s'inscrit dans le Trophée Atlantique et le Championnat de Bretagne.

#### 18 REGLES DE SECURITE

- 18.1 a) Emargement départ : le responsable d'un bateau qui souhaite prendre le départ des courses du jour doit, avant le départ de sa première course, déclarer sa participation à la tente Secrétariat Course à l'aide de sa carte à code barre\* remise à l'inscription.
  - b) Emargement retour : le responsable d'un bateau qui prend le départ des courses du jour doit, et au plus tard 1h15 (ce délai peut être prolongé à la discrétion du Comité de Course) après la fin de sa dernière course, déclarer son retour, à la tente Secrétariat Course, à l'aide de sa carte à code barre\*.
  - \* : (une note explicative d'utilisation de la carte d'émargement est remise à l'inscription)
  - c) Un bateau qui n'observerait pas ces exigences sera pénalisé sans instruction de 10 % du nombre des inscrits, à la première (émargement départ) et/ou dernière course du jour (émargement retour). Cette pénalité pourra être aggravée, après instruction, par le jury. Ceci modifie la RCV 63.1.
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible sur le canal VHF propre à chaque rond ou informer les organisateurs par téléphone (à la 5.N.T 02 97 59 40 43); de plus :
  - Il doit retirer ou ferler sa flamme de course
  - Il doit émarger à la tente secrétariat de course
  - Il doit remettre une déclaration écrite d'abandon au secrétariat de course.

#### 18.3 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

#### 18.4 Tension des filières:

Les filières doivent être « tendues » depuis le départ du ponton, jusqu'au retour à terre. Sauf prescription différente dans les règles de classe, lorsqu'une force vers le bas de 50 N (5,1kgf) est appliquée à une filière au milieu entre deux supports, la filière ne doit pas avoir une flèche supérieure à 50mm.

#### 19 REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT, EMBARQUEMENT MEDIA

- 19.1 La liste d'équipage précisant en particulier les jours d'embarquement de chaque équipier, devra avoir été déposée au Secrétariat de Course au plus tard deux heures avant le premier signal d'avertissement de la première course du programme.
- 19.2 La présence effective à bord des membres inscrits sur la liste d'équipage peut être contrôlée immédiatement avant le signal d'avertissement ou après l'arrivée de chaque course.
- 19.3 En cas de force majeure (maladie, accident, circonstances particulières...), le chef de bord devra mentionner par écrit au plus tard au moment de la déclaration de départ, toute modification de l'équipage et présenter les documents requis à l'inscription des équipiers de remplacement. Le Comité de Course pourra exiger un justificatif (certificat médical en cas de maladie ou d'accident ou tout autre document attestant la force majeure).
- 19.4 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Cette demande de remplacement doit être faite au comité à la première occasion raisonnable.
- 19.5 L'autorité organisatrice (SNT) peut demander à un skipper d'embarquer une personne chargée de la communication pour une ou plusieurs courses.
  Cette personne, titulaire d'une licence visée par un médecin, ne fera pas partie de la liste d'équipage, et sera embarquée uniquement à titre professionnel.

Elle ne participera ni aux manœuvres, ni à la conduite du bateau.

L'embarquement de cette personne supplémentaire ne pourra en aucun cas être un motif de demande de réparation.

#### 20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.2 Les coefficients IRC et Osiris Habitable utilisés pour le calcul des temps compensés, seront affichés au tableau officiel, au plus tard deux heures avant l'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course. Les réclamations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés sont admises jusqu'à deux heures après l'heure limite d'affichage ou l'heure limite de réclamation du premier jour, si celle-ci est plus tardive.

#### 21 PUBLICITE

Deux stickers OUEST-FRANCE devront être collés de chaque côté de l'étrave et conservés durant toute l'épreuve.

#### 22 BATEAUX OFFICIELS

- Les bateaux du jury arborent un pavillon jaune marqué JURY.
- Les bateaux des jaugeurs d'épreuve arborent un pavillon bleu marqué JAUGE.
- Les bateaux Vidéo arborent un pavillon gris marqué VIDEO
- Les autres bateaux officiels (Presse, partenaires) arborent un pavillon «Spi Ouest-France» ou «Ouest-France».

#### 23 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 Le règlement des conditions d'intervention des entraı̂neurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

#### 24 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritus dans l'eau. Les détritus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage. Cependant, un bateau peut rejeter des élastiques ou des brins de laine lors de l'établissement d'une voile. (Ceci modifie la RCV 55).

# EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSE DE PROTECTION SOUS MARINE Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

#### 26 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau entre l'heure du premier départ de la première course et l'arrivée de la dernière course de la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

#### 27 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

#### 28 PRIX

- Dotation OUEST-France et GILL au 1er bateau de chaque classe, et une Coupe d'un Partenaire
- Dotation GILL et VOILES ET VOILIERS au 2nd de chaque classe
- Dotation GILL au 3ème de chaque classe
- Trophée au premier de la flotte monotype (classement Cox Sprague System)
- Trophée au voilier IRC ayant obtenu le minimum de points
- Trophée du "Fair Play", Marine Nationale, attribué par le comité de course.
- Poids du skipper (ou d'un équipier) en huîtres du bateau vainqueur dans chaque classe.

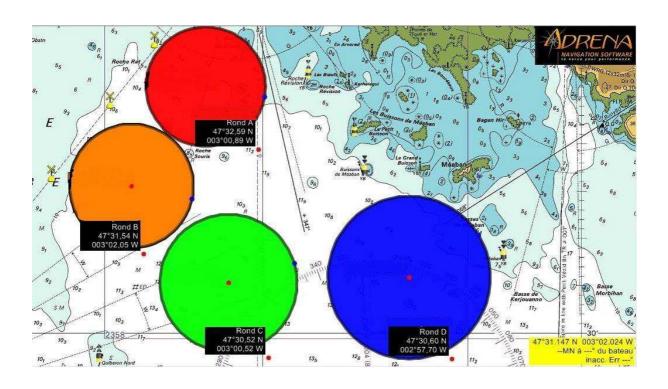
#### 29 DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

#### Arbitres désignés

- Principal Race Officer : Christophe GAUMONT
- Président de Comité de Course Rond A : Julien BOTHUAN
- Président de Comité de Course Rond B : Alexandre BOUCHARD
- Président de Comité de Course Rond C : Jean-Gabriel LE CLEACH
- Président de Comité de Course Rond D : Gilles BRICOUT
- Président du Jury : Georges PRIOL
- Jaugeur d'épreuve : Jean-Luc LAURENT

# ANNEXE 1 - ZONES DE COURSE



## ANNEXE 2 - HORAIRE DES MAREES - LEVER ET COUCHER DU SOLEIL

### Horaire des marées :

## de Port-Navalo (56) en heure légale

	PM	Haut.	Coef.	PM	Haut.	Coef.	ВМ	Haut.	ВМ	Haut
24/03/2016	05h22	4.95	89	17h36	4.90	89	11h47	0.90	23h59	0.90
25/03/2016	05h50	4.95	89	18h05	4.90	87	12h19	0.95		
26/03/2016	06h18	4.85	86	18h34	4.85	83	00h31	1.00	12h50	1.05
27/03/2016*	07h46	4.75	80	20h03	4.70	77	01h02	1.10	14h21	1.20
28/03/2016	08h13	4.55	73	20h32	4.50	68	02h35	1.25	14h53	1.40

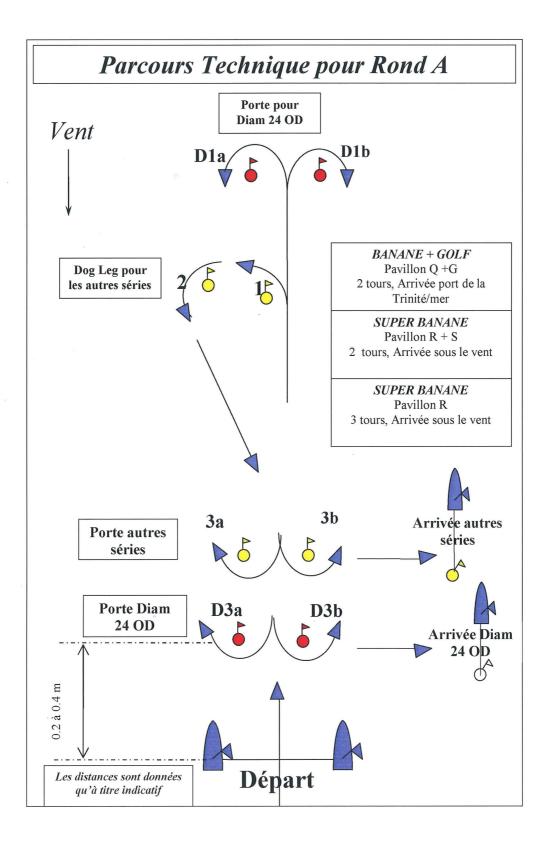
## \* Passage à l'heure d'été le 27 mars

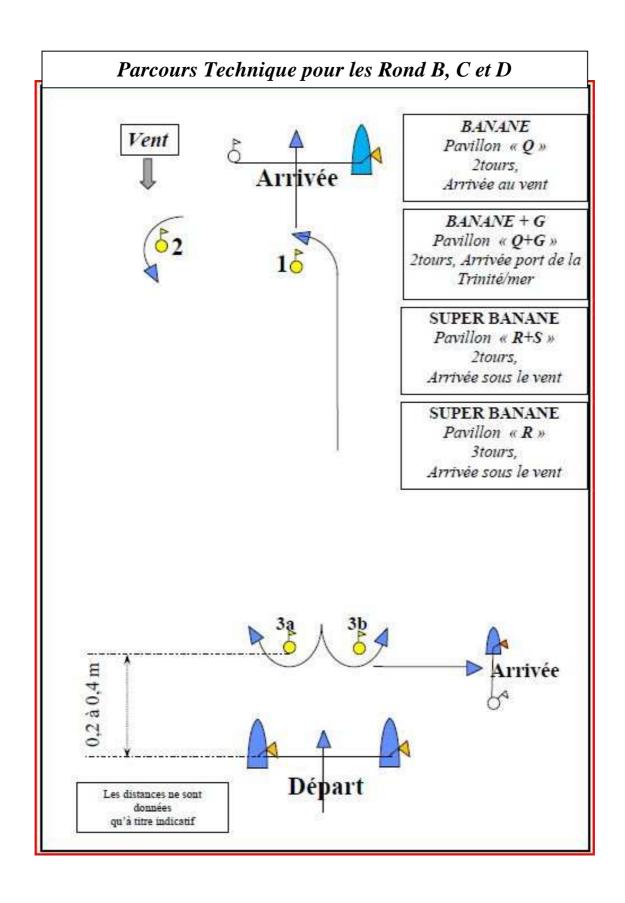
## Horaire du lever et du coucher du soleil :

#### Calculé à Auray (56) en heure légale

Date	Lever	Coucher
24/03/2016	7h06	19h31
25/03/2016	7h04	19h32
26/03/2016	7h02	19h33
27/03/2016	8h00	20h35
28/03/2016	7h58	20h36

# Annexe 3 - Parcours Technique





## ANNEXE 4 - PARCOURS CÔTIER

#### PC N°1 distance d'environ 19 milles

Ligne de départ

(Bouée de dégagement)

Bouée gonflable "dite de la Chimère" mouillée à Proximité de la cardinale Sud "Chimère" à contourner en la laissant à tribord

Bouée cardinale Sud du Banc Quiberon à contourner en la laissant à tribord

Bouée de danger isolé Bugalet à contourner en la laissant à tribord

Arrivée : la ligne d'arrivée est définie entre la bouée de chenal bâbord le Petit Trého et le mât arborant un pavillon orange sur un bateau comité et un pavillon bleu.

#### PC N°2 distance d'environ 19 milles

Ligne de départ

(Bouée de dégagement)

Bouée de danger isolé Bugalet à contourner en la laissant à bâbord

Bouée cardinale Sud "Sud Banc de Quiberon" à contourner en la laissant à bâbord

Bouée gonflable "dite de la Chimère" mouillée à Proximité de la cardinale Sud "Chimère" à contourner en la laissant à bâbord

Bouée Cardinale Sud "Buisson de Méaban" à respecter en la laissant à tribord

Bouée Cardinale Ouest "Roche Révision" à respecter en la laissant à tribord

Arrivée : la ligne d'arrivée est définie entre la bouée de chenal bâbord le Petit Trého et le mât arborant un pavillon orange sur un bateau comité et un pavillon bleu.

#### PC N°3 distance d'environ 25 milles

Ligne de départ

(Bouée de dégagement)

Parc Mytilicole devant Houât (IC 10) à respecter en le laissant sur Bâbord

Rocher de la Vieille (devant Houat) à contourner en le laissant sur bâbord

Parc Mytilicole devant Houât (IC 10) à respecter en le laissant sur bâbord

Bouée gonflable "dite de la Chimère" mouillée à Proximité de la cardinale Sud "Chimère" à contourner en la laissant à bâbord

Bouée cardinale Sud "Sud Banc de Quiberon" à contourner en la laissant à tribord

Bouée de danger isolé Bugalet à contourner en la laissant à tribord

Arrivée : la ligne d'arrivée est définie entre la bouée de chenal bâbord le Petit Trého et le mât arborant un pavillon orange sur un bateau comité et un pavillon bleu.

#### PC N°4 distance d'environ 32 milles

Ligne de départ

(Bouée de dégagement)

Bouée cardinale Ouest "Recherche" à contourner en la laissant à tribord

Bouée cardinale Sud "Sud Banc de Quiberon" à contourner en la laissant à tribord

Bouée cardinale Sud "Méaban" à contourner en la laissant à bâbord

Bouée de danger isolé "Bugalet" à contourner en la laissant à tribord

Arrivée : la ligne d'arrivée est définie entre la bouée de chenal bâbord le Petit Trého et le mât arborant un pavillon orange sur un bateau comité et un pavillon bleu.

#### PC N°5 distance d'environ 26 milles

Ligne de départ

(Bouée de dégagement)

Bouée cardinale Sud "Méaban" à contourner en la laissant tribord

Bouée cardinale Sud "Sud Banc de Quiberon" à contourner en la laissant à bâbord

Bouée gonflable "dite de la Chimère" mouillée à Proximité de la cardinale Sud "Chimère" à contourner en la laissant à bâbord

Bouée de danger isolé de Bugalet à contourner en la laissant à tribord

Arrivée : la ligne d'arrivée est définie entre la bouée de chenal bâbord le Petit Trého et le mât arborant un pavillon orange sur un bateau comité et un pavillon bleu.

#### PC N°6 distance d'environ 27 milles

Ligne de départ

(Bouée de dégagement)

Parc Mytilicole devant Houât (IC 10) à respecter en le laissant sur Bâbord

Rocher de la Vieille à contourner en le laissant à bâbord

Parc Mytilicole devant Houât (IC 10) à contourner en le laissant sur Bâbord

Bouée cardinale Sud "Méaban" à contourner en la laissant à tribord

Bouée gonflable "dite de la Chimère" mouillée à Proximité de la cardinale Sud "Chimère" à

contourner en la laissant à tribord

Bouée cardinale Sud "Sud Banc de Quiberon" à contourner en la laissant à tribord

Arrivée : la ligne d'arrivée est définie entre la bouée de chenal bâbord le Petit Trého et le mât arborant un pavillon orange sur un bateau comité et un pavillon bleu.

#### PC N°7 distance d'environ 40 milles

Ligne de départ

(Bouée de dégagement)

Parc Mytilicole devant Houât (IC 10) à respecter en le laissant sur Bâbord

Rocher de la Vieille à contourner en la laissant à bâbord

Parc Mytilicole devant Houât (IC 10) à contourner en le laissant sur Bâbord

Bouée cardinale Sud "Méaban" à contourner en la laissant à tribord

Bouée cardinale Sud "Chimère" à respecter en la laissant à bâbord

Bouée Cardinale Ouest "Recherche" à contourner en la laissant à tribord

\*Rocher de la Vieille (2ème passage) à contourner en la laissant à tribord

Bouée cardinale Sud "Sud Banc de Quiberon" à contourner en la laissant à tribord

Bouée cardinale Sud "Méaban" à contourner en la laissant à bâbord

Bouée Cardinale Sud "Buisson de Méaban" à respecter en la laissant à tribord

Bouée Cardinale Ouest "Roche Révision" à respecter en la laissant à tribord

Arrivée : la ligne d'arrivée est définie entre la bouée de chenal bâbord le Petit Trého et le mât arborant un pavillon orange sur un bateau comité et un pavillon bleu.

#### PC N°8 distance d'environ 40 milles

Ligne de départ

(Bouée de dégagement)

Bouée Cardinale Sud du Banc Quiberon à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée Cardinale Ouest Recherche à contourner en la laissant sur Tribord

Rocher de la Vieille à contourner en la laissant sur tribord

Parc Mytilicole devant Houât (IC 10) à respecter en le laissant sur tribord

\*Bouée Gonflable Centre Baie mouillée par 47°27.900 N - 002°57.500 W à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée de danger isolée Bugalet à contourner en laissant sur bâbord

Bouée Cardinale Sud du Banc de Quiberon à contourner en la laissant bâbord

Bouée Gonflable Centre Baie mouillée par 47°27.900 N - 002°57.500 W à contourner en la laissant sur bâbord

Arrivée : la ligne d'arrivée est définie en passant entre la bouée de chenal bâbord le Petit Trého et le mat arborant le pavillon orange du bateau comité et pavillon bleu.

#### PC N°9 distance d'environ 44 milles

Ligne de départ

(Bouée de dégagement)

Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse Nouvelle, NE Teignouse, Basse du Milieu, Goué Vas Est)

Bouée Cardinale Est Les Galères à contourner en la laissant sur bâbord

Tourelle Cardinale Ouest Le Rouleau à laisser sur tribord

Passage des Béniquets

\*Bouée Gonflable Centre Baie mouillée par 47°27.900 N - 002°57.500 W à contourner en la laissant sur tribord

Parc Mytilicole devant Houât (IC 10) à respecter en le laissant sur Bâbord

Rocher de Vieille à contourner en le laissant sur bâbord

Parc Mytilicole devant Houât (IC 10)

Bouée Cardinale Sud Méaban à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée Cardinale Sud du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur tribord

Arrivée : la ligne d'arrivée est définie en passant entre la bouée de chenal bâbord le Petit Trého et le mat arborant le pavillon orange du bateau comité et pavillon bleu.

#### PC N°10 distance d'environ 40 milles

Ligne de départ

(Bouée de dégagement)

Bouée Gonflable Centre Baie mouillée par  $47^{\circ}27.900 \text{ N}$  -  $002^{\circ}57.500 \text{ W}$  à contourner en la laissant sur tribord

Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse Nouvelle, NE Teignouse, Basse du Milieu, Goué Vas Est)

Bouée Cardinale Sud Goué Vas Sud à contourner en la laissant sur tribord

Bouée Cardinale Nord Poulains à contourner en la laissant sur bâbord

Passage des Béniquets à respecter dans son intégralité

\*Bouée Gonflable Centre Baie mouillée par 47°27.900 N - 002°57.500 W à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée de Danger Isolé Bugalet à contourner en la laissant sur tribord

Arrivée : la ligne d'arrivée est définie en passant entre la bouée de chenal bâbord le Petit Trého et le mat arborant le pavillon orange du bateau comité et pavillon bleu.

#### PC N°11 distance d'environ 44 milles

Ligne de départ

(Bouée de dégagement)

Bouée de Danger Isolé Bugalet à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée Gonflable Centre Baie mouillée par 47°27.900 N - 002°57.500 W à contourner en la laissant sur tribord

Parc Mytilicole devant Houât (IC 10)

Rocher de la Vieille à contourner en le laissant sur bâbord

Parc Mytilicole devant Houât (IC 10)

Bouée Cardinale Ouest Recherche à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée Gonflable Centre Baie mouillée par 47°27.900 N - 002°57.500 W à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée Cardinale Sud du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur tribord

Bouée de Danger Isolé Bugalet à contourner en la laissant sur tribord

\*Bouée Gonflable Centre Baie mouillée par 47°27.900 N - 002°57.500 W à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée Cardinale Sud Méaban à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée Cardinale Sud Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur Tribord

Bouée Cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord

Arrivée : la ligne d'arrivée est définie en passant entre la bouée de chenal bâbord le Petit Trého et le mat arborant le pavillon orange du bateau comité et pavillon bleu.

#### PC N°12 distance d'environ 18 milles

Ligne de départ

(Bouée de dégagement)

Bouée de Danger Isolé Bugalet à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée Cardinale Sud du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur Bâbord

Bouée Gonflable Centre Baie mouillée par  $47^{\circ}27.900 \text{ N}$  -  $002^{\circ}57.500 \text{ W}$  à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée Cardinale Sud Méaban à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée Cardinale Sud Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur Tribord

Bouée Cardinale Ouest Roche Révision à respecter en la laissant sur tribord

Arrivée : la ligne d'arrivée est définie en passant entre la bouée de chenal bâbord le Petit Trého et le mat arborant le pavillon orange du bateau comité et pavillon bleu.

#### PC N°13 distance d'environ 17 milles

Ligne de départ

(Bouée de dégagement)

Bouée Bâbord Basse Nouvelle du Chenal de la Teignouse à contourner en la laissant sur tribord Bouée Cardinale Nord Quiberon à contourner en la laissant sur tribord

Bouée Gonflable Centre Baie mouillée par 47°27.900 N - 002°57.500 W à contourner en la laissant sur bâbord

Arrivée : la ligne d'arrivée est définie en passant entre la bouée de chenal bâbord le Petit Trého et le mat arborant le pavillon orange du bateau comité et pavillon bleu.

# ANNEXE 5 POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe Parcours (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées cidessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H» accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69. »

Les marques où un pointage officiel peut être effectué sont indiquées par un astérisque dans la description du parcours en annexe 4

## Annexe 6 - Applicable pour les Diam 24 OD

#### IC 2 Avis aux concurrents : ajouter :

Des modifications aux instructions de course pourront être données lors du briefing ou sur l'eau. Dans ce cas, le comité de course informera chaque bateau et demandera un accusé de réception. Ces modifications seront affichées dès que possible aux tableaux officiels (ceci modifie la RCV 90.2(c)).

Horaires des briefings:

Vendredi 25 Mars
 10h30 devant la SNT

Samedi 26 Mars
 Dimanche 27 Mars
 Lundi 28 Mars
 O9h00 Salle polyvalente SNT
 O8h00 Salle polyvalente SNT

Les modifications aux RCV sont détaillées ci-dessous.

Les modifications par rapport à l'ensemble de règles modifiées utilisées en 2015 apparaissent en <u>souligné.</u>

#### A. Ajout d'une nouvelle RCV 7 au chapitre 1 :

#### 7 DERNIER POINT DE CERTITUDE

<u>Les umpires supposeront que l'état d'un bateau ou sa relation avec un autre bateau</u> n'a pas changé tant qu'ils ne sont pas certains que cet état a changé.

#### B. Suppression de la RCV 17.

#### C. Suppression de la RCV 18, remplacée par :

#### 18 PLACE A LA MARQUE

#### 18.1 Quand la règle 18 s'applique

La règle 18 s'applique entre des bateaux quand ils sont tenus de laisser une *marque* du même côté et qu'au moins l'un d'eux est dans la *zone*. Cependant, elle ne s'applique pas entre un bateau s'approchant d'une *marque* et un autre la quittant.

#### 18.2 Donner la place à la marque

- (a) Quand le premier bateau atteint la zone,
  - (1) si les bateaux sont *engagés*, le bateau à l'extérieur à ce moment-là doit par la suite donner au bateau à l'intérieur la *place à la marque*
  - (2) si les bateaux ne sont pas *engagés*, le bateau n'ayant pas encore atteint la zone doit par la suite donner la place à la marque.
- (b) Si le bateau ayant droit à la *place à la marque* quitte la *zone,* le droit à la *place à la marque* cesse de s'appliquer et la règle 18.2(a) s'applique à nouveau si besoin, selon la relation entre les bateaux au moment où la règle 18.2(a) s'applique à nouveau.

(c) Si un bateau a obtenu un *engagement* à l'intérieur et que, depuis le moment où l'engagement a commencé, le bateau à l'extérieur a été incapable de donner la *place à la marque*, ce dernier n'est pas tenu de la lui donner.

#### 18.3 Virer de bord ou empanner

Quand un bateau prioritaire engagé à l'intérieur doit <u>changer de bord</u> à une marque pour suivre sa route normale, il ne doit pas, jusqu'à ce qu'il <u>change de bord</u>, passer plus loin de la marque qu'il n'est nécessaire pour suivre cette route. La règle 18.3 ne s'applique pas à une marque d'une porte <u>ou à une marque d'arrivée et un bateau ne doit pas être pénalisé pour avoir enfreint cette règle sauf si la route d'un autre bateau a été affectée par l'infraction à cette règle.</u>

#### RCV 41, Aide extérieure

#### Ajouter 41(e):

- de l'aide pour récupérer un équipier tombé à l'eau et le remettre à bord, à condition que le retour à bord se fasse à l'endroit approximatif de la récupération.

#### C. Modification de la définition de Place à la marque :

Place à la marque Place pour un bateau pour naviguer sur sa route normale pour contourner ou passer la marque du côté requis. Si la place inclut un changement de bord, ce virement ou cet empannage ne doit pas être effectué plus rapidement qu'il ne l'aurait été pour suivre sa route normale.

# D. Modification de la définition Route libre derrière et route libre devant ; engagement remplacée par :

Un bateau est en route libre derrière un autre quand ses coques sont derrière une ligne perpendiculaire passant par le point le plus arrière des coques de l'autre bateau. Cependant un bateau avec une de ses coques entre les coques de l'autre bateau est en route libre derrière. L'autre bateau est en route libre devant. Ils sont engagés quand aucun des deux n'est en route libre derrière. Cependant ils sont aussi engagés quand un bateau situé entre eux établit un engagement sur les deux.

#### Route Normale

Ajout dans la définition de *Route Normale* : Un bateau effectuant une pénalité ou manœuvrant pour effectuer une pénalité ne navigue pas sur une *route normale*.